



ÉTAT PROJÉTÉ RÉALISTE COULEUR 60°

E4 E3



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°

PM 02 - SORTIE SUD OUEST D'AYENCOURT

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

L'habitat d'Ayencourt ne se situe pas que dans la vallée, il remonte sur le plateau notamment le long de la RD329. Cet axe est également une des perspectives principales sur le projet. L'habitat, sur le plateau ne possède qu'une végétation limitée.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

Depuis ce point de vue de plateau, les éoliennes des Moulins du Monchel sont toutes visibles. Seule la E5 est partiellement masquée par la ripisylve de la vallée des Trois Doms. Le parc du Moulin à Cheval reste discret puisqu'une seule de ses machines n'est visible. Le parc du Champ Feuillant est, quant-à-lui, parfaitement visible en accompagnement de l'axe de perspective de la RD329. Depuis ce point de vue les interactions entre parcs sont nombreuses et les angles de respirations paysagères réduits.

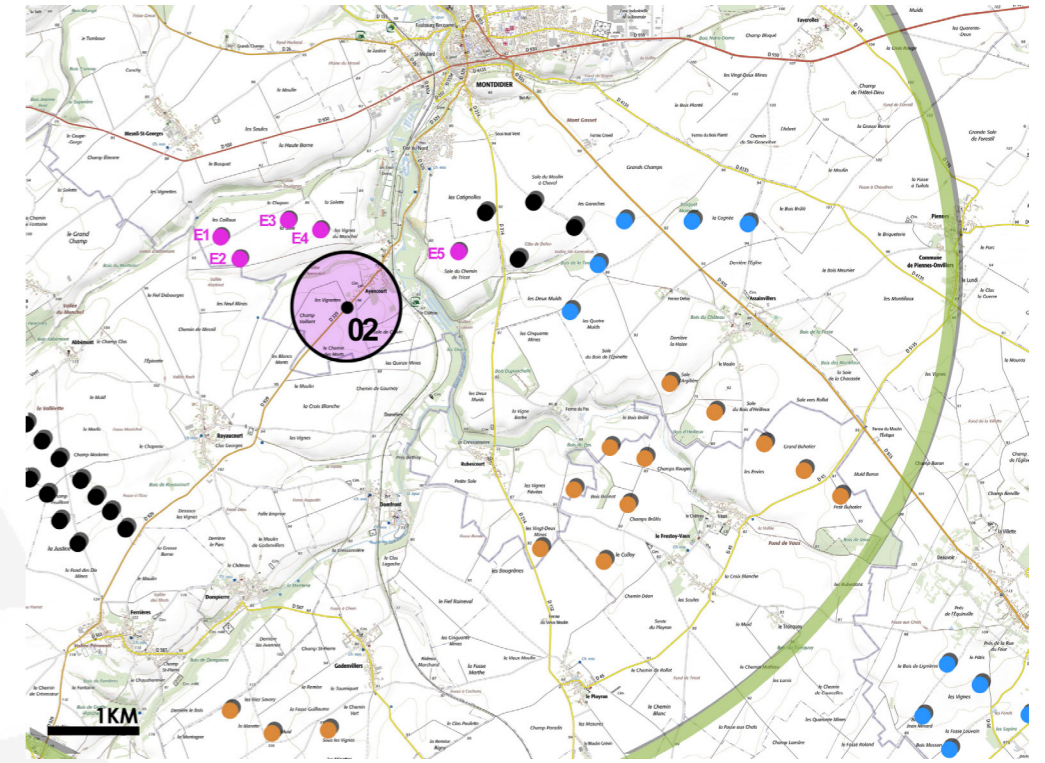
Il n'y a pas d'élément patrimonial protégé au sein de la commune d'Ayencourt. L'impact sur le patrimoine protégé est nul.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Depuis ce point de vue les éoliennes sont visibles et d'une prégnance modérée puisqu'aucun phénomène de domination visuelle n'est décelable. Le niveau d'impact sur l'habitat est modéré.

NIVEAU D'ENCERCLEMENT:

Le fait de prendre le point de vue en-dehors du centre a tendance à modifier légèrement les angles de vues par rapport à l'étude d'encerclement théorique. Le plus remarquable est la disparition d'une partie des éoliennes du Moulin à Cheval ainsi que la plus forte présence visuelle des Moulins du Monchel par rapport à des parcs plus éloignés déjà implantés. Depuis ce point de vue, le niveau d'impact théorique considéré comme fort est confirmé.



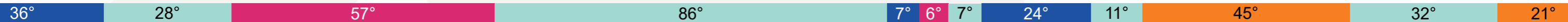
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0,829 KM (E4)



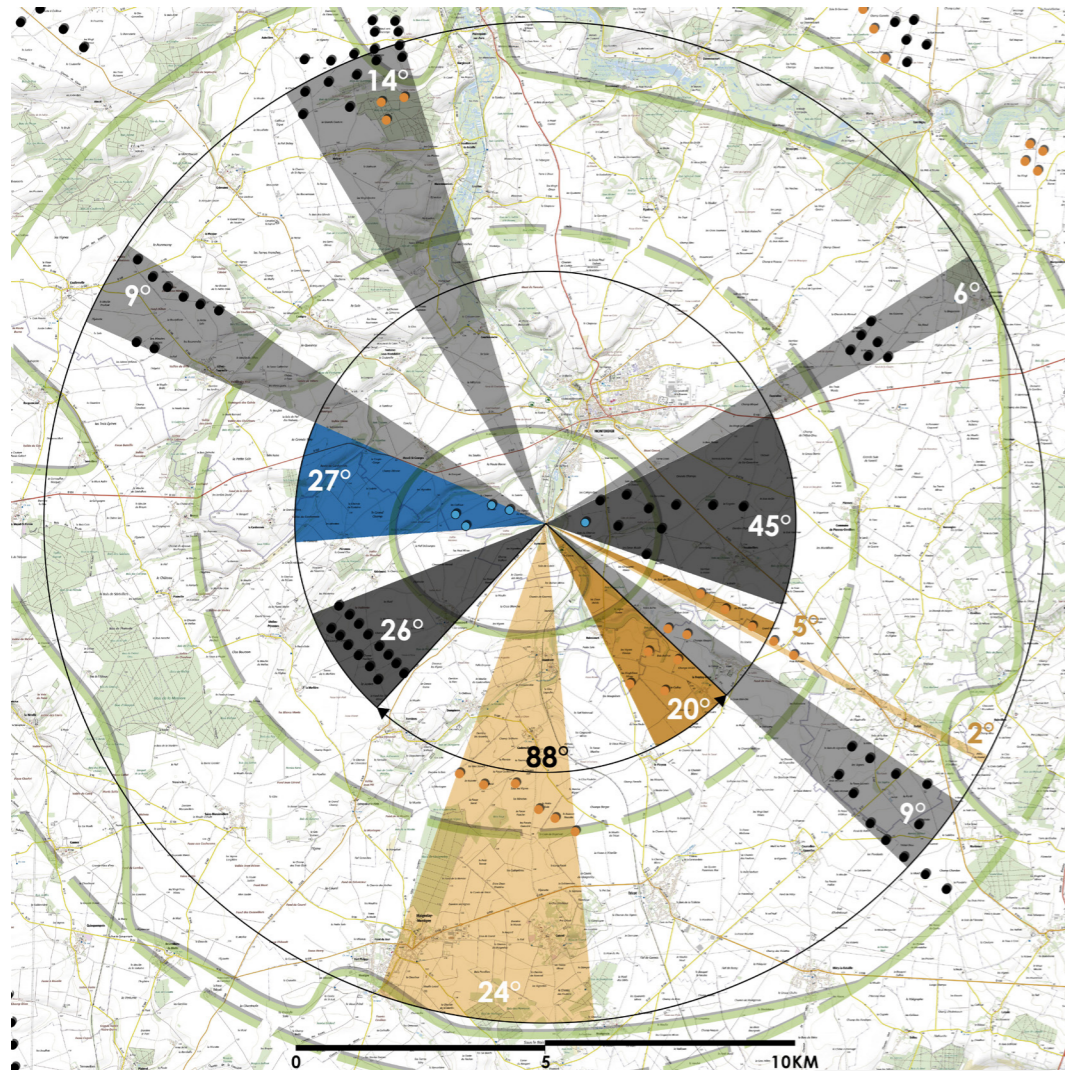
ÉTAT INITIAL 360°



ÉTAT PROJETÉ 360° COULEUR



- Angles de respiration exempts d'éoliennes. Angle maximal de respiration depuis de point de vue : 86° contre 74° dans l'étude théorique.
- Angles supplémentaires occupés par le projet : 63° contre 27° dans l'étude théorique.
- Angles occupés par le contexte éolien existant et les projets acceptés : 67° contre 109° dans l'étude théorique.
- Angles occupés par les projets avec avis de la MRAE : 66° contre 51° dans l'étude théorique.



RAPPEL DE L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT SUR LA COMMUNE D'AYENCOURT.



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°

PM 03 - CENTRE DU VILLAGE DE MESNIL-SAINT-GEORGES

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :

La commune de Mesnil-Saint-Georges est un des villages les plus proches des éoliennes projetées. Comme Ayencourt, une vérification des impacts et de l'étude d'encerclement théorique est nécessaire.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :

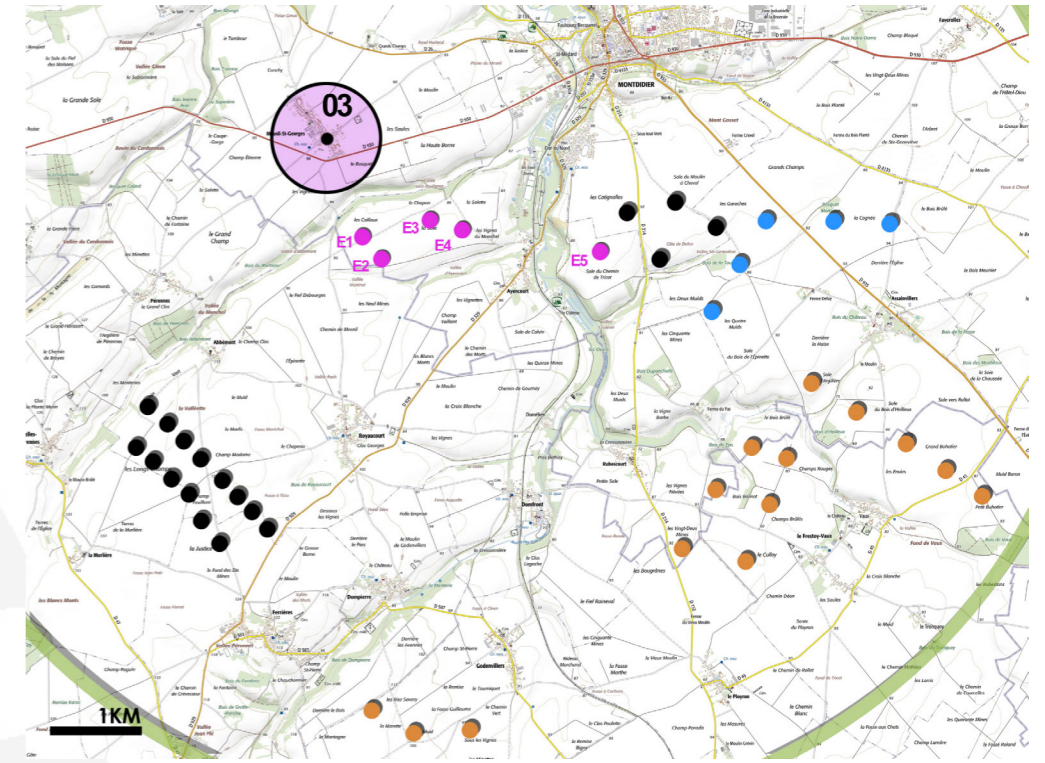
Seules les éoliennes des Moulins du Monchel sont visibles. Il n'y a donc aucune interaction avec les parcs éoliens existants. Il n'y a pas d'élément patrimonial protégé au sein de la commune de Mesnil-Saint-Georges. L'impact sur le patrimoine protégé est nul.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET:

Seule quatre des cinq éoliennes du parc des Moulins du Monchel sont visibles. Celles-ci sont d'ailleurs masquées par la végétation environnante parfois sur la moitié de leur hauteur. La prégnance visuelle des machines est de ce fait assez faible. Le niveau d'impact peut être considéré comme modéré.

NIVEAU D'ENCERCLEMENT:

L'habitat dense du village limite les vues sur le plateau extérieur aux perspectives des axes de circulation. Seules les éoliennes des Moulins du Monchel sont visibles (partiellement) depuis ce point de vue. L'étude d'encerclement théorique est de ce fait remise en cause car les respirations paysagères sont importantes et les interactions entre parcs et projets sont nulles.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 360°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1,167 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 360°



ÉTAT PROJETÉ 360° COULEUR

225°

41°

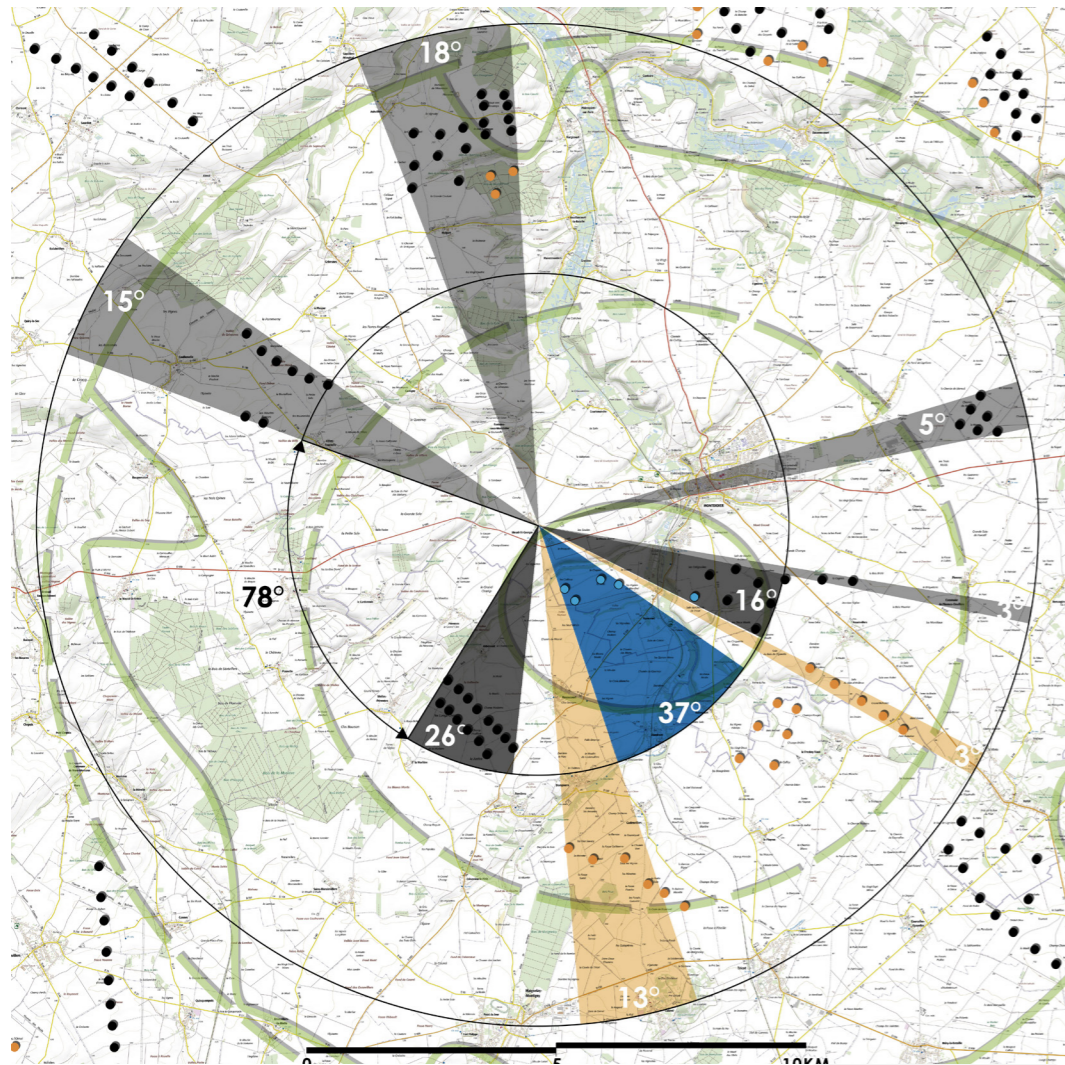
94°

Angles de respiration exempts d'éoliennes. Angle maximal de respiration depuis de point de vue : 319° contre 76° dans l'étude théorique.

Angles supplémentaires occupés par le projet : 41° contre 37° dans l'étude théorique.

Angles occupés par le contexte éolien existant et les projets acceptés : 0° contre 63° dans l'étude théorique.

Angles occupés par les projets avec avis de la MRAE : 0° contre 53° dans l'étude théorique.



RAPPEL DE L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT SUR LA COMMUNE DE MESNIL-SAINST-GEORGES.



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 3 X 120°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°



ÉTAT PROJETÉ RÉALISTE 60°